Image not found or type unknown

plainte diffamatoire à mon encontre

Par **rosteph**, le **22/04/2009** à **17:43**

Je viens d'apprendre qu'une plainte (totalement infondée!!!) a été déposée contre moi il y a quatre mois de cela sur des soi-disant fait remnontant de plus de 18 ans.Deux proches de ma famille ont été intérrogés et je n'ai été prévenu de cette plainte que par ma mère(qui a été entendue par la police)
Je n'ai pas été averti de cette plainte par la justice.Est-ce normal et puis je porter plainte contre la personne qui m'accuse pour plainte mensongère et diffamatoire sachant que je n'ai pas été entendu ni par la police,ni par un juge?
Ceci est une situation invivable de savoir qu'on vous accuse injustement et que vous ne savez rien du dossier en cours contre vous!!!
Merci pour vos réponses

Par **Kely**, le **24/04/2009** à **15:25**

hum ! 18 ans ? J'ai la nette impression de toute cette histoire sent la prescription !! sauf quelques rares infractions.

Essayer de vous rapprocher d'un avocat qui pourra consulter le dossier pour vous (si cela est en cours devant l'instruction ou si vous êtes convoqué en audience). A partir de là, il faut mettre en palce une défense en fonction des éléments que vous voulez soutenir.

Bien évidemment, si la relaxe intervient et si la dénonciation calomnieuse vous a fait risquer une peine pénale, vous pouvez toujours ensuite de votre côté poursuivre pénalement l'auteur de cette dénonciation.

Mais à maitriser quand même en faisant appel à un avocat

Cordialement

kelyhadd@hotmail.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés